

LE COUPLE CONIQUE PEUT VARIER DE 1/3 A 1/6

**VITESSES EN KILOMETRES A L'HEURE
EXPRIMEES EN
CHIFFRES RONDS
POUR UNE VITESSE
ANGULAIRE
DE 1.000 TOURS
DU MOTEUR AVEC
PNEUS DE 6,50x17**

DÉSIGNATION DES VITESSES	NOMBRE DE TOURS DU MOTEUR	RAPPORT DE DÉMULTIPLICATION DU MOTEUR AU DIFFÉRENTIEL	NOMBRE DE TOURS DE ROUES	KILOMÈTRES A L'HEURE
Démultiplication : 9/35				
1 ^{re} Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{9}{22} \times \frac{9}{35} = 0.0820$	164	22
2 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{12}{19} \times \frac{9}{35} = 0.126$	252	35
3 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{15}{17} \times \frac{9}{35} = 0.176$	352	48
4 ^e Vitesse	2.000	Prise directe $\times \frac{9}{35} = 0.257$	514	69
Démultiplication : 10/42				
1 ^{re} Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{9}{22} \times \frac{10}{42} = 0.076$	152	21
2 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{12}{19} \times \frac{10}{42} = 0.117$	234	32
3 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{15}{17} \times \frac{10}{42} = 0.163$	326	45
4 ^e Vitesse	2.000	Prise directe $\times \frac{10}{42} = 0.238$	476	65
Démultiplication : 10/44				
1 ^{re} Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{9}{22} \times \frac{10}{44} = 0.0725$	145	20
2 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{12}{19} \times \frac{10}{44} = 0.111$	222	30
3 ^e Vitesse	2.000	$\frac{14}{18} \times \frac{15}{17} \times \frac{10}{44} = 0.156$	312	43
4 ^e Vitesse	2.000	Prise directe $\times \frac{10}{44} = 0.227$	454	62

**REGISTRE A
N° 1.386**

Il résulte des constatations effectuées le 5 Octobre 1932, sur le véhicule N° 90.002 à moteur N° 90.002 du type X⁷² ci-dessus décrit, que ce type satisfait aux articles 21, 22 et 23 du Code de la Route promulgué par le décret du 31 Décembre 1922, modifié par celui du 5 Octobre 1929.

Puissance admise pour l'impôt : *Quatorze Chevaux.*

Catégorie : Voitures.

Vu :

Paris, le 5 Octobre 1932

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES

L'INGÉNIEUR DES MINES

Signé : WEILL.

Signé : THIBAUT.

Nous soussignés, Société Anonyme des Anciens Etablissements PANHARD & LEVASSOR, Constructeurs, certifions que la voiture "PANHARD & LEVASSOR"

N° 97.036 à moteur N° 97.036 vendu à M. _____

est entièrement conforme au type X⁷² ci-dessus décrit, que le rapport des pignons d'angle du différentiel est de _____ ce qui lui permet d'atteindre une vitesse de _____ km. à l'heure.

(Date et Signature)

PARIS, le 26 Décembre 1933.

Véhicule destiné au transport de personnes, pour lequel la taxe de 0% a porté sur le châssis, la carrosserie, les pneumatiques et les accessoires.
L'Administrateur-Directeur